



## Organisation d'une soirée

Par **Orga**, le **24/06/2014** à **20:50**

Bonsoir a tous,

Je souhaiterais organiser une soirée dans une discothèque.

A noter que l'entrée sera payante mais je ne distribuerai pas de boissons alcoolisées et je ne vendrai pas de boissons non alcoolisées (open-bar de sodas).

Le patron souhaite me faire signer une décharge qui stipule que je suis organisateur de la soirée. Cependant, il me garantie que si un client venait a se blesser, il ferait jouer sa responsabilité civile. Il me dis que c'est surtout au niveau fiscal qu'il veut se dédouaner ...

Quest-ce que cela implique ? Suis-je en danger juridique ?

Merci